

## Cancer du sein

## «Il faut garantir la dignité des patientes en remboursant totalement la reconstruction»

**Les députés veulent inscrire dans la loi la prise en charge de toute chirurgie correctrice, y compris le tatouage du mamelon**

Aurélié Toninato  
@a\_toninato

Elles sont 450 à Genève et 5500 en Suisse. Autant de femmes qui se voient diagnostiquer un cancer du sein chaque année. Près d'un tiers d'entre elles devra subir une mastectomie partielle ou totale, soit l'ablation du sein malade. Si la chirurgie reconstructive permet de lui redonner vie, le résultat n'est pas toujours à la hauteur des attentes, le nouveau sein pas toujours identique à l'autre. Alors près de 40% des patientes ont recours à une chirurgie pour ce deuxième sein, sain, qui nécessitera dans certains cas une augmentation mammaire.

Le problème est que la loi n'oblige pas les assurances à rembourser cette intervention. Une



Cette nouvelle prestation concernerait environ 700 femmes par an en Suisse. GETTY IMAGES

ineptie pour les députés du Grand Conseil: ils ont récemment voté à l'unanimité une proposition de résolution destinée au Département fédéral de l'intérieur et portée par l'UDC Thomas Bläsi et la PDC Delphine Bachmann, également infirmière référente et direc-

trice administrative du Centre du sein de la Clinique des Grangettes. Le texte demande que l'intervention sur le sein valide soit intégrée dans l'ordonnance sur les prestations de l'assurance de base lorsqu'elle vise à résoudre une asymé-

trie. «On ne parvient pas toujours à reconstruire au même volume, notamment parce que la plus petite taille de prothèse peut être plus grosse que le volume initial du sein, explique Sindy Monnier, gynécologue et chirurgienne au Centre du sein de la Clinique des

Grangettes. Dans 20% des cas, pour retrouver une symétrie, il faut poser une prothèse sur le sein non atteint.» Pour retrouver une symétrie, il faut ainsi «grossir» ou remodeler au moyen d'une prothèse. «Ce n'est pas une augmentation mammaire pour passer d'un bonnet A à un B! précise la médecin. C'est une chirurgie pour rétablir une intégrité.»

Le coût de cette intervention peut varier entre 1600 et 5000 fr. en fonction de l'assurance de la patiente. Or, le remboursement de cette prestation n'est pas automatique. Depuis 2015, la réduction du sein intact est à la charge des caisses maladie, c'est une obligation légale. En revanche, son augmentation ne l'est pas. Son remboursement est seulement dicté par une jurisprudence du Tribunal fédéral de 2008. Christophe Kaempf, porte-parole de SantéSuisse, faitière des assurances, assure toutefois que «si l'asymétrie est avérée auprès du médecin-conseil, l'assurance maladie prend la prestation en charge».

Alors, caduque cette résolution des députés? «Non, car ce qui pose problème, c'est qu'il n'est pas acceptable que la prise en charge de cette intervention dé-

pende du bon vouloir du médecin-conseil de l'assurance maladie, dénonce l'élue PDC. Aujourd'hui, rien ne garantit à 100% un remboursement. Il faut pouvoir l'inscrire dans la loi.»

Sindy Monnier rapporte avoir déjà été confrontée à des refus de prise en charge par l'assurance de base. «La prestation devrait être remboursée sans avoir besoin de l'aval d'un médecin-conseil qui se penche sur une décision prise par un panel de spécialistes.» D'autant que le poids d'une telle prise en charge serait négligeable sur les coûts de la santé, soutient Thomas Bläsi. «On estime que cette nouvelle prestation concernerait environ 700 femmes par an en Suisse, cela coûterait entre 3 et 4 millions, un impact quasi nul sur les coûts de la santé, qui s'élèvent à 80 milliards de francs par année.»

La gynécologue et les deux députés relèvent encore l'importance de cette opération. «C'est plus qu'un simple problème d'esthétique. Rembourser sans entraver cette intervention, c'est offrir une possibilité de reconstruire l'image de soi, garantir la dignité des femmes et ne pas contrarier leur volonté d'aller de l'avant.»

PUBLICITÉ

## JOURNÉES D'INFORMATION : PROGRAMME 2019

**Consultations de détection précoce dans le domaine des troubles de l'équilibre :**  
(durée 45 minutes) les lundis :

11.02.2019	11.03.2019	08.04.2019	06.05.2019	03.06.2019
26.08.2019	16.09.2019	28.10.2019	11.11.2019	09.12.2019

**Rhumatismes inflammatoires (maladies auto-immunes) :**

**Polyarthrite Rhumatoïde :** le 06.03.2019

**Spondylarthropathies :** le 06.11.2019

De 9h00 à 16h00 (pause de 12h30 à 14h00)

**Arthrose de genou pour les personnes avec ou sans prothèse :**

les mercredis : 06.02.2019 (complet) 05.06.2019 16.10.2019  
De 8h30 à 16h00 (pause de 12h30 à 14h00)

**Prévention des chutes :** les mardis 19.03.2019 et 17.09.2019  
De 8h45 à 16h30 (pause de 12h00 à 13h30)

**Prévention des fractures dues à l'ostéoporose :**  
les mardis 14.05.2019 et 03.12.2019  
De 8h45 à 16h30 (pause de 12h00 à 13h30)

**Alimentation et activité physique :**  
les mardis 09.04.2019 et 19.11.2019 De 8h30 à 12h30

**Sarcopénie :**

(diminution de la masse musculaire et de la force liée à l'âge)  
le mardi 28.05.2019 De 8h30 à 12h30

**Pour qui :** Pour toute personne qui se sent concernée par ces types d'affections, y compris proche-aidant (famille, ami, voisin, etc.), professionnel de la santé.

**Buts :** Acquérir des connaissances dispensées par des professionnels de la santé. Les informations transmises permettront de mettre en place des mesures visant à conserver la mobilité, l'autonomie et la bonne qualité de vie.

**Renseignements et inscriptions :**

**Prix :** CHF 40.00 la journée

Ligue genevoise contre le rhumatisme

Rue Merle d'Aubigné 22 - 1207 Genève

Tél. 022.718.35.55 - [laligue@laligue.ch](mailto:laligue@laligue.ch) - [www.laligue.ch](http://www.laligue.ch)

Avec le soutien de :



## De l'encre pour recréer un mamelon

● La résolution votée aborde un deuxième point: la reconstruction du mamelon et de l'aréole grâce au tatouage. Lors d'une opération pour traiter un cancer du sein, il n'est parfois pas possible de conserver le mamelon. N'étant plus innervé, il pourrait se nécroser, explique Delphine Bachmann, députée PDC et infirmière. Pour le recréer, il existe plusieurs options, dont la greffe avec le prélèvement de tissus sur d'autres parties du corps. Et depuis quelques années, le tatouage, qui permet de redessiner mamelon et aréole sans passer par la case chirurgie, que certaines patientes ne supportent plus. Cette intervention est remboursée par l'assurance de base mais à des conditions strictes: le tatouage doit être effectué par un fournisseur de soins reconnu,

explique Christophe Kaempf de SantéSuisse, la faitière des assurances. Problème: peu de professionnels de la santé sont formés et leur temps est limité: le montant prévu par Tarmed pour le tatouage d'une aréole est d'environ 70 fr. pour 12 minutes.

L'Hôpital cantonal propose une reconstruction hybride, composée d'une greffe assortie de tatouage. Son Service de chirurgie plastique, reconstructive et esthétique effectue trente interventions de ce genre chaque année, rapporte Eva Rüegg, médecin adjointe du service. L'institution indique collaborer avec des tatoueurs indépendants «à la demande des patients et pour des retouches», des prestations non remboursées.

Certains tatoueurs sont en effet spécialisés dans la réalisation

d'aréoles et de mamelons. «Mais ils ne sont pas autorisés à pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire, même sous supervision d'un médecin», précise Christophe Kaempf. «C'est très dommage, déplore Sindy Monnier, gynécologue et chirurgienne à la Clinique des Grangettes. Des professionnels proposent aujourd'hui des tatouages en 3D bluffants que les médecins formés, mais dont ce n'est pas la spécialité, ne peuvent offrir. C'est regrettable que certaines patientes doivent y renoncer pour des questions financières.» A.T.

**Lire l'éditorial en une:**  
«Cancer: offrir les moyens de se relever»

## Les délits sont en baisse à Annemasse

«Il y a eu 18% moins de délits sur la voie publique dans l'agglomération d'Annemasse par rapport à 2017. Nos efforts ont payé.» Le bilan est dressé lundi par le commissaire de police Éric Agniel. Sur une population de 80 000 habitants, 4855 délits sur l'année ont été dénombrés, dont 1802 commis sur la voie publique. Au total, 786 cambriolages ont été recensés en 2018, contre 915 l'année précédente, soit une baisse de près de 14%. Les vols à la tire ont reculé de 59% et le nombre de deux-roues dérobés de 39%. Mais aux portes de Genève, d'autres chiffres sont en hausse: les vols à la roulette ont augmenté de 11% et les violences non crapuleuses de 2,97%.

L'aggravation de l'insécurité pousse les politiques et la police d'Annemasse, dès 2016, à changer de stratégie. «On est passé du constat à l'action, explique le commissaire. Les procédures sont

été améliorées afin que l'autorité judiciaire poursuive et incarcère davantage les délinquants, qui sont pour beaucoup des récidivistes.» La collaboration a été renforcée entre la police nationale et les 25 policiers municipaux. Une cellule pour l'analyse des 22 caméras de surveillance a été mise en place et un officier a été nommé à la tête des différents groupes d'enquête pour organiser les forces, selon les besoins du terrain.

**«Fuite» des jeunes policiers**

Car des forces, il en manque précisément. «Heureusement, nous avons des policiers extrêmement investis, mais nous restons en sous-effectif, avec treize postes non repourvus», poursuit Éric Agniel. Un déficit en hommes qui s'explique par une carence budgétaire, mais aussi par la difficulté à recruter de nouveaux policiers. «Au vu du coût de la vie très élevé

dans le département et avec seulement 1700 euros par mois, les jeunes policiers ne veulent pas venir ou ne restent pas longtemps dans la région», explique Christian Dupessey, maire d'Annemasse. Les seuls qui peuvent se le permettre, indique le commissaire: ceux dont la compagne ou le compagnon travaille en Suisse.

Une demande de renforts a été exprimée en vue du futur Léman Express. «Vingt agents de sécurité de la SNCF seront déjà implantés en gare d'Annemasse, mais la Surveillance générale (SUGE) n'est pas citée dans les accords de Paris et ne peut donc être opérationnelle qu'en France, explique Éric Agniel. Le renforcement de la sécurité va continuer à être mené en étroite collaboration avec la police suisse, à travers la brigade opérationnelle mixte Minerve, créée en 2014.» **Lorraine Fasler**  
@LorraineFasler